



24 janvier 1990

CONSEIL EXECUTIF

Quatre-vingt-cinquième session

Point 15 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE L'APPUI TECHNIQUE ET ECONOMIQUE AUX PAYS CONFRONTES  
A DE GRAVES DIFFICULTES ECONOMIQUES

(Projet de résolution proposé par les Rapporteurs)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général intitulé "Renforcement de l'appui technique et économique aux pays confrontés à de graves difficultés économiques : intensification de la collaboration avec les pays";<sup>1</sup>

RECOMMANDE à la Quarante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution ci-après :

La Quarante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant note du rapport du Directeur général intitulé "Renforcement de l'appui technique et économique aux pays confrontés à de graves difficultés économiques : intensification de la collaboration avec les pays";<sup>1</sup>

Rappelant les résolutions WHA42.3 et WHA42.4;

Consciente des modifications structurelles étendues et rapides opérées dans les pays face à l'évolution des conditions économiques et politiques extérieures et intérieures, et de la nécessité d'une adaptation harmonieuse des structures des systèmes de santé à ces changements;

Soulignant que le financement du secteur de la santé doit être considéré comme un investissement dans le potentiel productif futur des pays, et que les ressources nationales et internationales doivent être utilisées de manière optimale pour avoir un impact maximum sur la santé des populations;

1. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

- 1) à réévaluer leurs structures sanitaires existantes - tant gouvernementales que non gouvernementales - y compris les ressources nécessaires, et à définir des options réalistes pour déployer ces ressources de la manière la plus efficace et la plus équitable possible compte tenu des priorités de développement nationales;
- 2) à développer leur capacité d'analyser les liens entre les divers secteurs en rapport avec la santé et leur influence sur le secteur de la santé pour pouvoir recommander des stratégies appropriées face aux changements rapides qui se produisent;
- 3) à renforcer leur capacité d'analyser, planifier et mettre en oeuvre des ajustements structurels dans le secteur de la santé dans les limites des ressources intérieures et extérieures disponibles, en tenant compte des priorités et des besoins de tous les intéressés;

<sup>1</sup> Document EB85/19.

